



**IPH** HITZKIRCH  
INTERKANTONALE POLIZEISCHULE

---

**Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de  
l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)**

## **Rapport 2018**

---

## Table des matières

|                                                                 | Page |
|-----------------------------------------------------------------|------|
| <b>1. Mandat</b>                                                | 3    |
| <b>2. L'EIPH en 2018</b>                                        | 4    |
| 2.1 Généralités                                                 | 4    |
| 2.2 Prestations de l'EIPH                                       | 4    |
| 2.3 Projets, mesures et risques                                 | 6    |
| <b>3. Les activités de la CGIP en 2018</b>                      | 8    |
| 3.1 Généralités                                                 | 8    |
| 3.2 Comité Entreprise                                           | 8    |
| 3.2.1 Amortissements et marchés publics                         | 9    |
| 3.2.2 Montants forfaitaires de prestations                      | 9    |
| 3.2.3 Impact des changements sur les coûts                      | 10   |
| 3.2.4 Utilisation des infrastructures par des tiers             | 10   |
| 3.2.5 Investissement                                            | 10   |
| 3.2.6 Gestion des immeubles et des équipements                  | 11   |
| 3.3 Comité Formation                                            | 11   |
| <b>4. Instruments de direction</b>                              | 11   |
| <b>5. Problèmes particuliers : formation</b>                    | 12   |
| 5.1 Unité de doctrine dans la formation                         | 11   |
| 5.2 Grandes classes                                             | 12   |
| 5.3 Formateurs et formatrices                                   | 12   |
| 5.4 Plan de formation, stratégie de formation                   | 12   |
| 5.5 Programme de formation                                      | 13   |
| 5.6 Formation continue                                          | 13   |
| 5.7 Formation d'assistant de sécurité                           | 14   |
| 5.8 Autres formations                                           | 14   |
| 5.9 Autres aspects de la formation                              | 14   |
| <b>6. Problèmes particuliers : infrastructure</b>               | 15   |
| 6.1 Capacité limitée des équipements                            | 15   |
| 6.2 Infrastructures télématiques                                | 15   |
| <b>7. Appréciation d'ensemble et recommandations de la CGIP</b> | 15   |
| <b>8. L'EIPH en 2019</b>                                        | 16   |
| <b>9. La CGIP en 2019</b>                                       | 16   |
| <b>10. Composition de la CGIP au 1.1.2019</b>                   | 17   |
| <b>11. Proposition</b>                                          | 17   |

---

## 1. Mandat

---

Onze cantons<sup>1</sup> gèrent à Hitzkirch l'Ecole intercantonale de police (EIPH), qui assure la formation de base en langue allemande et la formation continue des membres des corps de police. Les membres concordataires ont l'obligation de faire former leurs policières et policiers à Hitzkirch. Il en va de même pour la formation continue, si tant est que l'EIPH propose de tels cours. Les élèves sont envoyés en formation à l'école selon les critères d'admission définis par les cantons concordataires eux-mêmes. Les membres concordataires ont en outre l'obligation de mettre à la disposition de l'EIPH un personnel de formation qualifié issu de leurs corps de police respectifs.

La base légale de l'institution est le Concordat du 25 juin 2003 sur l'Ecole de police intercantonale de Hitzkirch.

La Commission de gestion interparlementaire (CGIP) est l'organe de contrôle interparlementaire de l'EIPH. Elle se compose de deux représentants ou représentantes de chacun des cantons concordataires (en 2018, 22 membres<sup>2</sup> au total). Les changements sont fréquents en raison de l'absence de coordination des législatures des cantons concordataires. La CGIP vérifie les objectifs de l'EIPH et leur mise en œuvre, la planification financière pluriannuelle, le compte des coûts et des prestations et le rapport du bureau de révision externe. Elle peut émettre des recommandations à l'autorité concordataire et rend chaque année compte de ses activités aux parlements.

---

<sup>1</sup> AG, BE, BL, BS, LU, NW, OW, SO, SZ, UR, ZG

<sup>2</sup> Composition de la CGIP au 1.1.2019 cf. ch. 10 ci-après.

---

## **2. L'EIPH en 2018**

---

### **2.1 Généralités**

La présidence de l'autorité concordataire est toujours assurée par le conseiller d'Etat Paul Wini-ker (LU). En automne, Thomas Zuber (commandant de la POCA SO) a succédé à Jür Wobmann (ancien commandant POCA NW) à la direction du conseil d'école. Gravement ma-lade depuis peu, la directrice de l'EIPH Irene Schönbächler a quitté ses fonctions à la fin de l'été. Le directeur suppléant Harry Wessner assure depuis la direction intérimaire. Thomas Staub a continué de travailler en tant que conseiller financier pour l'autorité concordataire et s'est tenu à disposition de l'EIPH pour toute question.

Au cours de l'année sous rapport, l'EIPH a maintenu la formation de base des policiers et poli-cières des cantons concordataires à un haut niveau de qualité. Celle-ci se base sur la stratégie de formation 2012, dont on continue d'asseoir la réalisation et dont on a pu atteindre les objec-tifs. L'EIPH met encore clairement la priorité sur l'école sans pour autant négliger les autres aspects constituant une garantie de ressources, en particulier le centre de séminaires. Celui-ci permet à l'EIPH de réaliser une marge contributive (EBITDA) importante de l'ordre d'un million de francs.

### **2.2 Prestations de l'EIPH**

C'est en septembre 2007 que l'école a commencé ses activités ; 2018 est donc sa onzième année complète.

Les effectifs des volées 18-1 et 18-2 restent relativement faibles, le nombre d'aspirant-e-s étant de 181 au total (2017 : 191, 2016 : 189 ; 2015 : 259 ; 2014 : 275 ; 2013 : 292 ; 2012 : 266 ; 2011 : 276). Deux volées sont menées chaque année sur environ dix mois (début des cours en avril et en octobre). Sur les 191 élèves qui ont commencé les volées 17-1 et 17-2, 178 ont pas-sé l'examen professionnel selon les conditions de promotion (24,2 % de femmes) et 174 ont réussi le brevet fédéral (97,7 % de réussite). Ainsi, un personnel bien formé a pu rejoindre les rangs des corps. Pour la sixième fois, les recrues ont eu l'occasion d'évaluer les différents as-pects de la formation selon le système modifié en 2018. Les valeurs sont dans l'ensemble simi-laires à celles de l'année précédente. Rappelons que l'EIPH assure la formation de base. L'introduction concrète des nouvelles recrues sur le terrain reste la tâche des cantons.

L'EIPH a réalisé un bénéfice de 2 571 453 francs au cours de l'exercice 2018 (elle avait déjà clôturé sur un bénéfice de respectivement 1 977 671 francs, 1 263 268 francs et 575 791 francs les trois années précédentes) ; le budget prévoyait un gain de 841 700 francs. Ce très bon ré-sultat d'exploitation est le résultat de plusieurs facteurs : c'est surtout le nombre encore en baisse de participant-e-s qui a non seulement entraîné une diminution des frais de marchan-disés et de matières consommables, mais a aussi permis une réduction du nombre de leçons fournies par des formateurs et formatrices issus des corps de police. Ces dernières pèsent da-vantage dans le budget que les leçons dispensées par le personnel de l'EIPH. Par ailleurs, les revenus tirés des offres de formation pour tiers ont augmenté par rapport à l'année précédente. Les recettes tirées des activités d'hébergement et de restauration ont elles aussi augmenté. De plus, le fait que les biens meubles aient pu être complètement amortis pour la fin 2017 et la di-

minution des charges d'intérêts ont eu un effet positif sur le résultat d'exploitation. Les fonds propres s'élèvent ainsi à 7 754 220 francs, soit une part de capital propre de 15,8 pour cent.

En 2018, pour la formation de base, les montants forfaitaires des cantons étaient les suivants :

| <b>Canton</b> | <b>Pourcentage 2018</b> | <b>Montant en CHF</b> |
|---------------|-------------------------|-----------------------|
| Argovie       | 14,9                    | 1 940 969             |
| Bâle-Campagne | 6,8                     | 886 067               |
| Bâle-Ville    | 12,9                    | 1 677 568             |
| Berne         | 33,9                    | 4 409 755             |
| Lucerne       | 13,1                    | 1 700 318             |
| Nidwald       | 1,2                     | 157 499               |
| Obwald        | 0,8                     | 109 226               |
| Schwyz        | 4,9                     | 638 837               |
| Soleure       | 6,5                     | 845 777               |
| Uri           | 1,5                     | 188 818               |
| Zoug          | 3,4                     | 445 166               |
| <b>Total</b>  | <b>100,0</b>            | <b>13 000 000</b>     |

Les coûts moyens de la formation de base par élève diplômé-e varient en fonction du nombre effectif d'élèves diplômé-e-s : plus leur nombre est faible, plus les coûts sont élevés. En 2018, ces coûts se chiffraient à 58 918 francs (2017 : 73 446 francs ; 2016 : 68 783 francs ; 2015 : 51 793 ; 2014 : 43 685).

Il suffit d'examiner le nombre d'aspirant-e-s de police et les montants forfaitaires de prestations payés par les cantons à l'EIPH pour la formation policière de base au cours de la période 2007-2018 pour voir que les cantons participent aux frais plus ou moins proportionnellement au nombre de leurs aspirant-e-s de police.

| Police cantonale de :     | Aspirant-e-s (Asp) | Montant forf. de prest. total | Moyenne par asp. | Pourcentage d'asp. | Pourcentage de part. aux coûts |
|---------------------------|--------------------|-------------------------------|------------------|--------------------|--------------------------------|
| Argovie                   | 356                | 21 181 978                    | 59 500           | 13,4               | 14,4                           |
| Bâle-Campagne             | 162                | 11 258 136                    | 69 495           | 6,1                | 7,7                            |
| Bâle-Ville                | 415                | 18 427 179                    | 44 403           | 15,7               | 12,5                           |
| Berne (y compris ville)   | 933                | 51 060 549                    | 54 727           | 35,2               | 34,7                           |
| Lucerne (y compris ville) | 334                | 18 446 537                    | 55 229           | 12,6               | 12,5                           |
| Nidwald                   | 54                 | 2 315 720                     | 42 884           | 2,0                | 1,6                            |
| Obwald                    | 24                 | 1 420 888                     | 59 204           | 0,9                | 1,0                            |
| Schwyz                    | 97                 | 5 975 796                     | 61 606           | 3,7                | 4,1                            |
| Soleure                   | 150                | 9 809 108                     | 65 394           | 5,7                | 6,7                            |
| Uri                       | 41                 | 2 039 512                     | 49 744           | 1,5                | 1,4                            |
| Zug                       | 85                 | 5 195 762                     | 61 127           | 3,2                | 3,5                            |
| <b>Total</b>              | <b>2651</b>        | <b>147 131 165</b>            | <b>55 500</b>    | <b>100</b>         | <b>100,0</b>                   |

(pour les cantons de BE et de LU, les corps de police communaux sont compris car ils figuraient encore comme unités indépendantes dans la phase de démarrage de l'EIPH)

Le rapport d'activité de l'EIPH est consultable à l'adresse :

[https://www.iph-hitzkirch.ch/files/7015/5661/4076/Geschäftsbericht\\_2018.pdf](https://www.iph-hitzkirch.ch/files/7015/5661/4076/Geschäftsbericht_2018.pdf) (allemand)

### **2.3 Projets, mesures et risques**

La CGIP confirme cette fois encore que l'école fonctionne bien et que la qualité et le volume des prestations répondent aux attentes. Les projets, risques et mesures présentés ci-après ont retenu l'essentiel de l'attention dans l'année sous revue :

- Le projet de « **développement de l'organisation** », qui a été adopté par les autorités concordataires en avril 2017 et implique une répartition des rôles non spécifique à un organe, ainsi que de nouveaux instruments de pilotage et de reporting, est entré en phase d'application pratique (le rapport annuel 2017 de la CGIP a informé des principales nouveautés). Les directives pour la planification du budget adoptées par les autorités concordataires, qui établissent des limites pour le processus budgétaire, ont été utilisées pour la première comme nouvel instrument.
- En automne, l'élaboration d'une **stratégie d'entreprise** a été provisoirement reportée en raison de la vacance à la tête de la direction. L'EIPH dispose d'une stratégie de propriétaire détaillée ainsi que de stratégies spécifiques aux domaines que sont la formation, les finances et l'immobilier. Coordonner ces stratégies n'apparaît donc pas nécessairement comme une priorité des plus urgentes.
- La **stratégie immobilière**, qui a été adoptée en avril 2017, est entrée dans la phase de **mise en œuvre** progressive. Au cours de l'année sous rapport, deux projets ont été lancés : la réfection et la transformation de l'aula, qui sera de nouveau utilisable à partir de juin/juillet 2019, et l'agrandissement du parking, qui est également en cours de réalisation mais doit faire encore l'objet de nouveaux accords avec la commune de Hitzkirch, qui loue la piscine couverte deux jours par semaine pour l'ouvrir au public. Les nouvelles places de stationnement créées permettront d'accéder directement à la piscine.
- Contrairement aux années précédentes, le flux de trésorerie de l'activité commerciale n'a plus suffi à financer tous les **coûts** en raison de la mise en œuvre de la **stratégie immobilière**. Le budget 2019 présente un flux de trésorerie disponible de -2,5 millions de francs ; ce montant doit être financé d'une autre manière. A la fin de l'année 2018, l'EIPH disposait de 7 millions de francs d'avoirs liquides qui ont pu contribuer au financement, et des dettes ont encore pu être remboursées. Les dettes porteuses d'intérêt, qui représentent pour le moment un montant de 39 millions de francs, tomberont à 37 millions de francs fin 2019 mais remonteront de nouveau en raison des projets mis en œuvre conformément à la stratégie immobilière.
- L'EIPH a précisé les **priorités** en lien avec son activité quotidienne dans d'importants domaines. Il s'agit en particulier de savoir dans quelle mesure l'école doit ouvrir son offre de formation aux tiers, et si oui, dans quel cadre. Concrètement, c'est le conseil de l'école qui décide si faire quelque chose et quoi, puis attend à chaque fois une offre détaillée de l'EIPH présentant les dépenses propres et de quelle organisation il s'agit. Pour ce qui est de l'approche du centre de séminaire et l'utilisation des locaux vides inutilisés dans la formation de base, le conseil de l'école a établi une liste de priorités clairement définies. La formation de base de la police et les besoins des corps de police du concordat ont la priorité. Les orga-

nisations de sécurité proches de la police et autres organisations intéressées à par l'utilisation des salles de séminaire viennent seulement après.

- Les formations à l'EIPH peuvent faire l'objet de visites d'audit (*Unterrichts-Hospitation*). Dans le cadre de la certification « eduQua :2012 », il a été nécessaire, pour ces audits, de mettre en place une **stratégie**. Depuis décembre 2017, elle est mise en œuvre et fait maintenant l'objet d'un examen régulier dans le cadre du renouvellement de la certification eduQua:2012. Ces visites d'audit permettent d'avoir un aperçu du quotidien de l'école, de l'évaluer et, enfin, de reconnaître la qualité de l'enseignement et de prendre les mesures nécessaires si des améliorations doivent être apportées.
- Les conditions générales du **recrutement** des aspirant-e-s n'ont pas fondamentalement changé (certains cantons ont connu des difficultés avec le recrutement, le niveau des salaires, le grand nombre d'heures supplémentaires demandées aux membres des corps, et ont eu du mal à mettre à disposition les fonds publics nécessaires à l'augmentation des effectifs). Selon les prévisions, le nombre d'élèves à l'EIPH s'annonce stable ; le nombre d'élèves ayant terminé leur formation était cette année relativement bas. Pour le moment, l'EIPH est en mesure de réagir de manière flexible à la situation, par exemple en diminuant le recours à des formateurs et formatrices engagés par les corps. Pour les formations qui ont démarré en 2019, on constate cependant une tendance différente, avec des effectifs en augmentation.
- La **cybercriminalité** est une dimension de risque encore insuffisamment prise en compte aujourd'hui qui représente un défi important pour la politique comme pour la police. Dans le travail policier, la conservation des traces numériques prend également une importance croissante : aujourd'hui, toute infraction à la circulation routière peut en fait immédiatement être repérée et constatée numériquement. L'une des plus importantes sources de danger est la distraction due aux téléphones portables de type Smartphones ; à côté de cela, il y a des situations qui sollicitent le commandement des corps de police et la direction des exécutifs des cantons et de la Confédération, ainsi que de l'armée. Il est nécessaire de se doter d'une nouvelle stratégie nationale avec mise à disposition des moyens nécessaires pour se prémunir contre la cybercriminalité. La menace stratégique est un problème qui occupe et occupera beaucoup les corps de police, c'est pourquoi il est nécessaire d'unir les forces. La formation donnée par l'EIPH propose déjà des modules de sensibilisation aux aspects de la cybercriminalité.
- Parmi les **facteurs d'incertitude budgétaire** figure notamment le rapport entre les leçons données par le personnel de l'EIPH et celles données par les formateurs et formatrices externes des corps de police. Le retard imprévu pris dans la mise en œuvre de la stratégie immobilière pourrait également jouer un rôle. Les questions en suspens concernant les coûts de la formation de la police militaire ont été tirées au clair. Etant donné que le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) fournit certaines prestations aux cantons qu'il ne facture pas, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CDCJP) a décidé de ne pas lui facturer les coûts pour les aspirant-e-s de la Police militaire, qui se retrouvent ainsi directement pris en charge par les cantons. Pour l'EIPH, cela veut dire que la facture pour la formation de base de la police a été adressée à la CDCJP. L'hôtel et l'hébergement ont été directement facturés au commandement de la Police militaire, à Sion.

---

### **3. Les activités de la CGIP en 2018**

---

#### **3.1 Généralités**

Conjointement avec l'école, la commission est parvenue à maintenir le niveau normal des activités de contrôle ; dans ce contexte, l'EIPH l'informe dès qu'un problème ou une question surgit.

Au cours de l'exercice, le plénum de la commission s'est réuni en trois séances, deux au printemps et une en automne. Les membres intéressés de la commission ont pu suivre en direct différentes séquences de formation à l'école.

Les changements liés à la nouvelle organisation de l'EIPH et à la nouvelle réglementation des compétences de ses organes ont conduit la CGIP à vérifier son organisation interne. Elle a décidé sur le fond de maintenir les deux comités (Formation et Entreprise). Néanmoins, ils ne se réuniront plus régulièrement pour traiter les affaires courantes de la CGIP mais seront convoqués lorsque des événements nécessiteront une investigation spéciale ou que le plénum devra aborder la vérification des reportings de l'EIPH thème par thème. C'est la première fois en 2018 que ce modus operandi, qui fait passer le nombre de séances plénières de deux à trois, a été observé.

La direction de la commission est toujours assurée par Flurin Burkard (AG). Adrian Wüthrich (BE) a quant à lui démissionné de sa fonction de vice-président de la commission en mai ; Jacqueline Wunderer (BL) lui a succédé à partir de la séance d'automne.

Les législatures des parlements étant différentes d'un canton concordataire à l'autre, les changements dans la composition de la commission sont fréquents. C'est la principale raison pour laquelle la CGIP comptait cinq nouveaux membres au 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>3</sup>.

La CGIP dote les cantons d'un organe de haute surveillance parlementaire qui accompagne l'EIPH. La commission dispose d'un secrétariat propre et rend compte chaque année de ses activités devant les parlements des membres du concordat (via le présent rapport). Ses séances et leurs procès-verbaux ne sont pas publics – ce que la CGIP a eu l'occasion de rappeler à la chancellerie d'un canton membre. Les procès-verbaux des séances de la commission ne sont pas portés à la connaissance des cantons. De cette façon, la CGIP est sûre d'obtenir de l'EIPH les informations confidentielles dont elle a besoin.

#### **3.2 Comité Entreprise**

Au cours de l'année sous rapport, le comité Entreprise n'a tenu aucune séance.

##### **3.2.1 Amortissements, marchés publics**

Il n'y a pas eu de changement dans ce domaine. Les taux d'amortissement sont définis dans le manuel de comptabilité ainsi que dans le rapport de l'EIPH pour l'année 2018 (p. 34).

---

<sup>3</sup> cf. ch 10 ci-après.

### 3.2.2 Montants forfaitaires de prestations

Il n'y a pas eu de remboursement de montants forfaitaires (désormais intitulés montants forfaitaires de prestations) au cours de l'exercice. L'autorité concordataire, conformément aux objectifs stratégiques et au plan financier, doit s'efforcer de maintenir le montant forfaitaire actuel de 13 millions de francs. La priorité actuelle de l'autorité concordataire est de ne pas toucher aux fonds propres et de financer la stratégie immobilière avec les liquidités disponibles, tant qu'il y en a.

| <i>Corps</i> | <i>2018 : montant forfaitaire (formation de base) en CHF</i> | <i>2018 : coûts par élève en CHF</i> | <i>2018 : coûts par jour de formation en CHF</i> | <i>2018 : total d'élèves</i> |
|--------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>AG</b>    | 1 557 037                                                    | 55 608                               | 326                                              | 28                           |
| <b>BL</b>    | 710 799                                                      | 71 080                               | 385                                              | 10                           |
| <b>BS</b>    | 1 345 738                                                    | 49 842                               | 379                                              | 27                           |
| <b>BE</b>    | 3 537 487                                                    | 69 362                               | 504                                              | 51                           |
| <b>LU</b>    | 1 363 988                                                    | 48 714                               | 289                                              | 28                           |
| <b>NW</b>    | 126 345                                                      | N/A                                  | 0                                                | 0                            |
| <b>OW</b>    | 87 621                                                       | N/A                                  | 0                                                | 0                            |
| <b>SZ</b>    | 512 472                                                      | 36 605                               | 181                                              | 14                           |
| <b>SO</b>    | 678 479                                                      | 61 680                               | 377                                              | 11                           |
| <b>UR</b>    | 151 469                                                      | 75 735                               | 525                                              | 2                            |
| <b>ZG</b>    | 357 110                                                      | 59 518                               | 297                                              | 6                            |
| <b>Total</b> | <b>10 428 547</b>                                            | <b>Ø 58 918</b>                      | <b>Ø 310</b>                                     | <b>177</b>                   |

Comme le montre le tableau ci-dessus, les coûts par élève et par canton peuvent être très différents des coûts par jour de formation et par canton. Cela est dû à la formule énoncée dans le concordat. Selon cette formule, 70 pour cent du montant forfaitaire sont portés au compte des membres concordataires suivant le principe de proportionnalité, qui tient compte du total des jours de formation accumulés sur cinq ans, de la population et de la taille du corps de police. Seuls 30 pour cent sont fonction des prestations fournies (jours de formation de l'année précédente).<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Le calcul du montant forfaitaire est décrit comme suit à l'art. 24, al. 3 et 4, du concordat :

<sup>3</sup> Les coûts de la formation de base et de la formation continue seront portés au compte des membres concordataires sous la forme d'un montant forfaitaire de prestations. Celui-ci est établi par l'autorité concordataire parallèlement au budget quadriennal. 70 pour cent du montant forfaitaire de prestations sont portés au compte des membres concordataires selon le principe de proportionnalité (pour un tiers en fonction du total des jours de formation accumulés sur quatre ans, pour un deuxième tiers en fonction de la population et pour le dernier tiers en fonction de la taille du corps de police). 30 pour cent du montant forfaitaire de prestations sont portés au compte des membres concordataires en fonction des prestations fournies (jours de formation de l'année précédente).

<sup>4</sup> Durant les quatre premières années après l'entrée en fonction de l'école, l'étalon de mesure pour le principe de proportionnalité ne sera pas les jours de formation mais le nombre d'élèves diplômés sur les cinq années précédentes. Le même étalon de mesure s'appliquera la première année pour le calcul des prestations fournies.

### **3.2.3 Impact des changements sur les coûts**

La nouvelle stratégie de formation de l'EIPH 2012 a été financée dans la limite des compétences financières de l'autorité concordataire, donc sans augmentation des montants forfaitaires de prestations. L'investissement est financé par la trésorerie quand le solde des comptes est positif ; si celui-ci ne suffit pas, le solde élevé de liquidités est alors réduit. Selon les objectifs du tableau de bord prospectif, les coûts par place de formation ne devraient pas dépasser 55 000 francs.

### **3.2.4 Utilisation des infrastructures par des tiers**

L'EIPH entend améliorer encore l'exploitation des capacités de l'infrastructure et développer en conséquence le système des locations. Les coûts des locaux vides sur le campus sont actuellement couverts par les montants forfaitaires. C'est pourquoi l'école s'emploie à développer son segment de clientèle, même si elle vise particulièrement les organisations et institutions du domaine des prestations de sécurité. Vu les constructions à réaliser au cours des deux années à venir, l'infrastructure en place ne pourra pas être utilisée dans sa totalité. Par conséquent, le centre de séminaires devrait éventuellement générer légèrement moins de revenus durant cette période.

### **3.2.5 Investissement**

C'est à l'autorité concordataire qu'il appartient d'approuver les investissements et d'assurer leur financement, quels que soient les montants engagés. Les coûts induits doivent être refinancés par le compte des résultats de l'EIPH. L'autorité concordataire étant l'autorité suprême de l'école, elle décide sous sa propre responsabilité, mais ses compétences de commanditaire de prestations s'inscrivent dans les limites définies dans le concordat. Si les coûts induits par un investissement devaient amener l'autorité concordataire à dépasser sa compétence financière, les autorités cantonales disposeraient avec les montants forfaitaires de prestations d'un moyen d'influence indirect sur les décisions d'investissement.

L'EIPH poursuit l'objectif de financer le maintien de la valeur au minimum à l'aide du flux de trésorerie disponible. Aucune provision n'est constituée au titre de l'investissement. La stratégie immobilière prévoit que, dans quelques années, le flux de trésorerie ne sera pas suffisant pour les investissements de réfection et de transformation. Du fait des disponibilités actuellement élevées, il n'est pas nécessaire pour le moment de financer les investissements, qui vont crescendo dans le contexte de la stratégie immobilière, en recourant à des emprunts auprès de tiers.

### **3.2.6 Gestion des immeubles et des équipements**

Ce domaine n'a fait l'objet d'aucun changement ni d'aucune investigation de la CGIP au cours de l'exercice.

## **3.3 Comité Formation**

Le comité Formation n'a tenu aucune séance au cours de l'exercice.

Les questions de fond liées au plan de formation sont traitées en détail au chiffre 5.4, le programme de formation au chiffre 5.5, la formation continue au chiffre 5.6, la formation d'assistant-e de sécurité au chiffre 5.7.

#### **4. Instruments de direction**

---

Dans le cadre de la réorganisation de la gouvernance (projet de développement de l'organisation), de nouveaux instruments de pilotage ont été définis, lesquels doivent encore faire leurs preuves dans la pratique. En 2019, une évaluation pourra ainsi pour la première fois être réalisée en ce qui concerne les informations disponibles à cette fin pour le pilotage, le contrôle et le reporting. Les instruments de direction sont maintenus au plan opérationnel, surtout en ce qui concerne la comptabilité, dont il a été fait état en détail dans le rapport 2016 de la CGIP.

Pour ce qui est du tableau de bord prospectif (BSC), la commission a été informée que le processus de remaniement se poursuit et que le nouveau tableau de bord sera approuvé au printemps 2019.

En sa qualité d'organe de contrôle interparlementaire, la CGIP n'a pas vocation à se mêler des détails opérationnels de l'école. Il lui appartient néanmoins de s'assurer que les instruments de direction et de pilotage nécessaires existent.

---

## **5. Problèmes particuliers : formation**

---

Les explications ci-après donnent une vue d'ensemble des principaux sujets de préoccupation de la CGIP dans le domaine de la formation dans l'année sous rapport.

### **5.1 Unité de doctrine dans la formation**

Depuis le nouveau plan de formation, qui s'inscrit dans la stratégie de formation mise en place en 2013, c'est l'EIPH qui assure la formation policière de base. La longue durée de la mission des formateurs et formatrices à l'EIPH permet de mieux assurer l'homogénéité de la formation. Selon les besoins, des différenciations pourront être introduites dans la formation continue dispensée au sein des corps. De manière générale, il faut partir du principe que l'harmonisation de la formation est l'un des objectifs premiers de l'école et les discussions menées dans le contexte de la révision du programme de formation vont dans ce sens. Reste à savoir quelles seront les exigences formulées à cet égard. Le plan de formation ne pourra être achevé qu'après la clôture du programme de formation 2020.

### **5.2 Grandes classes**

Ce domaine n'a fait l'objet d'aucune investigation de la CGIP en 2018. A partir d'octobre 2019, on a réparti les élèves de la volée en cinq classes ordinaires.

### **5.3 Formateurs et formatrices**

Le nouveau plan de formation pose de nouvelles exigences aux formateurs et formatrices. Les catégories sont les suivantes :

- formatrices et formateurs engagés par l'EIPH,
- formatrices et formateurs engagés par les corps;
- chargé-e-s de cours, engagé-e-s auprès des corps;
- maîtres et maîtresses de stage engagés auprès des corps.

L'EIPH tend à augmenter le nombre de cours donnés par les formateurs et formatrices qu'elle a engagés, car le recours aux externes entraîne des frais supplémentaires.

### **5.4 Plan de formation, stratégie de formation**

Les volées qui ont intégré l'école début 2013 ont suivi le régime de la nouvelle stratégie de formation 2012. La définition de la stratégie de formation 2015-19 et l'adaptation de l'entraînement à l'action effectuée au cours de l'année 2015 ont posé les bases de la formation et de la formation continue. Elles correspondent désormais à l'état actuel des connaissances. Lors de la mise en œuvre, il faut toujours se demander si la stratégie formulée est encore pertinente ou s'il est nécessaire d'y apporter des adaptations. D'autres changements devront être apportés du fait de la nouvelle formation de deux ans décidée à l'échelon national.

Les policiers et policières de langue française continuent d'être formés à Ittigen. L'EIPH fournit ses prestations selon un contrat de licence conclu avec la police cantonale bernoise. Sur le fond, la formation est analogue à celle dispensée à Hitzkirch. La formation au service d'ordre est assurée conjointement avec les alémaniques à Hitzkirch. Le contrat de licence inclut également un plan d'assurance qualité, la condition de l'intégration de la formation en langue française au programme de Hitzkirch.

### **5.5 Programme de formation**

L'organe national de coordination de l'Institut suisse de police (ISP) – organisation d'entraide des cantons sise à Neuchâtel, qui existe depuis 67 ans – pilote et coordonne l'harmonisation des formations. La Commission pour la formation de la police de la CCDJP a officiellement chargé l'ISP d'évaluer le programme de formation. Dans le cadre de ces travaux de recherche, de nouvelles formes d'organisation de la formation de base ont été envisagées. Le choix s'est porté sur un modèle, également sanctionné par un examen professionnel fédéral, qui sera mis en œuvre au cours de l'exercice : la formation complète ne durera plus un an mais deux, avec le plus gros de la première année qui s'effectuera à l'école et s'achèvera par plusieurs jours d'examens intermédiaires. La première année de formation terminera par un examen pratique. Le nouveau système sera lancé en automne 2019. La formation 19-02 durera deux ans avant d'aboutir à l'examen professionnel. L'année sous exercice a été l'occasion pour l'EIPH de réaliser des travaux minutieux de préparation en vue de la mise en œuvre du nouveau concept et de l'adoption, en mars 2019, du plan de formation de l'EIPH. La durée de la formation de l'EIPH restera de 10,5 mois. Les coûts de la formation de base ne devraient pas augmenter, et il sera veillé à ce que le volume total du programme et des enseignements reste stable.

### **5.6 Formation continue**

L'année sous rapport, la formation continue à l'EIPH n'a pas connu de changements majeurs. L'EIPH continue de développer l'éventail de cours de formation continue qu'elle propose, que ce soit pour les cantons concordataires ou pour toute autre personne intéressée ; elle dispose de l'infrastructure nécessaire et elle est prête à organiser des cours décentralisés. Elle met aussi son infrastructure à disposition de tiers afin qu'ils puissent proposer des formations continues selon leurs principes.

Au mois de mars de l'année sous rapport s'est tenu le premier « Forum IPH » – un nouveau format de formation continue des agent-e-s de police, également conçu en partie pour des groupes de cadres. Les groupes cibles sont établis au cas par cas. La première édition s'est concentrée sur les situations d'intervention dangereuses. Etaient concernés, en particulier, les unités spéciales d'intervention, les cadres, les chef-fe-s d'unité, les commandant-e-s, etc. Les retours des personnes ayant participé ont été en grande partie positifs. Ce forum était ouvert à toute la Suisse germanophone ; la participation a pu être répartie plus ou moins équitablement entre les collaboratrices et collaborateurs du concordat et les collaboratrices et collaborateurs d'autres concordats.

### **5.7 Formation d'assistant-e de sécurité**

La formation d'assistant-e de sécurité a toujours lieu à Ittigen sous l'égide du canton de Berne. Les questions de la formation et du diplôme professionnel des assistant-e-s de sécurité sont en cours d'étude dans le cadre de l'évaluation du programme de formation. La direction dans cette affaire a été confiée au canton de Berne. Le conseil d'école a confié à la direction la mission d'évaluer, dans les onze cantons concordataires, la nature du besoin de formation. Ces évaluations, qui devront être menées avec la commission spécialisée dans la formation et la formation continue, permettront à l'EIPH de présenter des variantes de formation particulières, sans que des a priori liés à ce qui existe déjà n'interfèrent. Les commandant-e-s devront s'accorder en particulier avec le canton de Berne sur le déroulement, ce qui se fera au sein de l'EIPH et dans les corps.

### **5.8 Autres formations**

Comme l'année précédente, ce domaine n'a fait l'objet d'aucun changement ni d'aucune investigation de la CGIP. L'EIPH s'en tient à son intention première de ne pas former de services de sécurité privés. Cela n'exclut cependant pas que de telles entreprises puissent louer les locaux de l'école pour y organiser leurs cours de formation. On ignore encore tout de l'évolution future dans ce domaine.

### **5.9 Autres aspects de la formation**

La mise en place d'un réseau du savoir institutionnalisé reste en suspens.

Concernant la Plateforme nationale de formation policière (PNFP), le conseil d'école a décidé de participer à ce projet et l'EIPH a signé un accord en ce sens. Le projet sera mis en œuvre en 2019 ; l'objectif est de faire connaître l'offre de formation et de formation continue de différentes institutions pour faciliter l'organisation de cours et permettre aux corps de tenir leurs propres statistiques de formation.

L'audit de maintenance mené l'année précédente a permis de confirmer à l'EIPH son certificat « eduQua : 2012 ». Elle considère pour le moment que cette certification est suffisante ; il ne sera question d'éventuelles certifications supplémentaires qu'une fois le projet de développement de l'organisation terminé.

---

## **6. Problèmes particuliers : infrastructure**

---

### **6.1 Capacité limitée des équipements**

L'infrastructure de formation est actuellement complète et en bon état. L'EIPH s'efforce d'exploiter entièrement le potentiel en accueillant les cours de formation continue interne des corps des différents cantons concordataires ainsi que les manifestations de tiers. Pour améliorer les processus, ce qui s'inscrit dans la stratégie immobilière, il est prévu à moyen terme d'agrandir l'installation d'entraînement d'Aabach.

### **6.2 Infrastructures télématiques**

La CGIP n'a pas eu à faire de clarifications dans ce domaine au cours de l'exercice.

---

## **7. Appréciation générale**

---

La CGIP donne son appréciation dans un contexte qui n'a pas beaucoup changé au fil des années. Ainsi, elle a pu faire les observations suivantes :

- les prestations de l'EIPH dans la formation de base restent très bonnes, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de formation 2012 est une réussite qui a été positive pour la qualité de la formation ;
- la nouvelle gouvernance et les instruments de pilotage optimisés constituent pour l'EIPH une base essentielle d'un fonctionnement efficace des organes, base qui doit encore s'avérer positive en pratique au cours des années à venir ;
- l'EIPH dispose des instruments de direction et de contrôle nécessaires, les finances sont gérées de manière stable et les décisions portant sur des mesures d'économie sont prises par ordre de priorité ;
- les travaux stratégiques ne sont pas encore achevés et ceux concernant la stratégie d'entreprise seront poursuivis en 2019 ;
- les efforts déployés par l'EIPH dans le domaine de la formation continue sont louables, précisément aussi en ce qui concerne les aspects innovants ; toutefois, de l'avis de la commission, il serait souhaitable que les corps recourent davantage aux offres de l'école ;
- le centre de séminaires et sa marge contributive constituent un volet important de l'école, et il ne saurait être question d'y renoncer.

La CGIP compte que les indicateurs et objectifs fondant les nouveaux instruments de pilotage et de reporting s'inscriront dans la durée parce qu'il ne sera possible de tirer de conclusions pertinentes qu'en s'appuyant sur des valeurs comparatives portant sur plusieurs années.

---

## 8. L'EIPH en 2019

---

Le budget 2019 prévoit le maintien à 13 millions de francs des montants forfaitaires de prestations versés par les cantons concordataires. Selon le concordat, l'EIPH pourrait aller jusqu'à 15 millions de francs. Si elle n'a pas tiré parti de cette compétence financière maximale, c'est qu'elle s'est toujours efforcée de maintenir les montants forfaitaires au niveau le plus bas possible, notamment avec les gains du centre de séminaires.

Les besoins en termes d'investissements se chiffrent à **6 048 000 francs**, avec une part de premier plan pour les immobilisations corporelles immeubles à 5 253 000 francs (immobilisations corporelles meubles : 683 000 francs, immobilisations incorporelles : 112 000 francs). Il s'agit de loin de la deuxième plus grosse somme d'investissement depuis l'ouverture de l'EIPH ; le montant prévu ne peut pas être couvert avec le flux de trésorerie. La majeure partie des investissements concerne la réfection du bâtiment avec l'aula (2 779 000 francs) ainsi que les installations extérieures du campus (1 364 000 francs).

Les valeurs financières de référence selon le budget prévisionnel / compte des résultats 2019 se présentent comme suit :

|                                           |                       |
|-------------------------------------------|-----------------------|
| - montants forfaitaires 2019              | CHF <b>13 000 000</b> |
| - bilan du plan 2019                      | CHF <b>1 257 000</b>  |
| - amortissements prévus au budget en 2019 | CHF <b>2 279 000</b>  |
| - flux de trésorerie prévu en 2019        | CHF <b>3 389 000</b>  |
| - investissement ordinaire prévu en 2019  | CHF <b>6 048 000</b>  |

Part des montants forfaitaires au chiffre d'affaires total 2019 : **76,5 %** (objectif : ≤ 75%)  
(2018 : 75,5)

Sa bonne connaissance de la matière et la qualité des informations mises à sa disposition amènent la CGIP à considérer qu'il faut conserver une continuité dans le financement de l'EIPH vu que le flux de trésorerie ne suffira pas à financer les investissements et les charges d'entretien et de réfection des bâtiments au cours des deux prochains exercices. Elle est donc satisfaite d'apprendre que le plan financier prévoit toujours de stabiliser les montants forfaitaires des cantons à 13 millions de francs.

---

## 9. La CGIP en 2019

---

En 2019, la CGIP continuera de remplir les tâches qui lui ont été assignées dans le concordat. C'est la première fois qu'elle étudiera le rapport de l'EIPH en vertu des nouveaux instruments de reporting élaborés à l'issue du développement de l'organisation. Sur la base de ces expériences, elle tirera également si nécessaire des conclusions pour son propre travail de commission. D'autre part, elle continuera de s'informer de l'avancement et d'éventuels nouveaux aspects de la mise en œuvre de la stratégie immobilière et suivra avec intérêt les nouveautés, au niveau national, qui résultent de l'évaluation du programme de formation.

---

## 10. Composition de la CGIP au 1.1.2019

---

(En italiques, les membres qui ont commencé dans la CGIP en 2019 à partir de la mi-janvier.)

|     |                                                                 |
|-----|-----------------------------------------------------------------|
| M.  | <i>Amstad Urs (NW)</i>                                          |
| Mme | <i>Bartholdi Johanna (SO)</i>                                   |
| M.  | Burkard Flurin (AG), président, responsable du comité Formation |
| Mme | <i>Burkhard Marianne (BE)</i>                                   |
| M.  | <i>Clavadetscher Gianni (NW)</i>                                |
| M.  | Dillier Benno (OW)                                              |
| M.  | Fanger Remo (OW)                                                |
| M.  | Gander Thomas (BS)                                              |
| M.  | Heini Urs (SZ)                                                  |
| Mme | Isler Beatrice (BS)                                             |
| M.  | Kunz Urs (LU)                                                   |
| M.  | Loretz Ludwig (UR)                                              |
| Mme | Maag-Streit Bianca (BL)                                         |
| M.  | Mackuth Daniel (SO)                                             |
| M.n | Moser Werner (BE)                                               |
| M.  | Nussbaumer Karl (ZG)                                            |
| M.  | Schärli Thomas (LU)                                             |
| Mme | Schuler Claudia (UR)                                            |
| M.  | Schuler Xaver (SZ)                                              |
| Mme | <i>Stocker Cornelia (ZG)</i>                                    |
| M.n | Wetzel Michael (AG)                                             |
| Mme | Wunderer Jacqueline (BL), vice-présidente                       |

---

## 11. Proposition

---

La Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de l'EIPH propose aux parlements des cantons concordataires de prendre connaissance du rapport annuel 2018 de la CGIP.

Hitzkirch, le 10 mai 2019

Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de l'EIPH

Le président

Le secrétaire

Flurin Burkard, député du canton d'Argovie

Christian Moser